



PROCOLE D'ACCUEIL DU PUBLIC AU SEIN DU RAM EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE COVID-19.

Ce protocole définit les conditions d'accueil qui préserveront la santé du public fréquentant le RAM et celle du personnel, dans le respect des mesures qui permettront de limiter le risque de transmission du virus Covid-19.

Les mesures d'hygiène préventives sont à respecter tout au long de l'accueil.

Les aménagements édictés dans ce document seront adaptés en lien avec l'évolution de la situation sanitaire et des recommandations à venir.

LE CADRE DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'objectif de ce protocole est d'organiser l'accueil du public au sein du RAM en ajustant le cadre d'accueil au contexte sanitaire actuel. Cet ajustement consiste à mettre en œuvre de nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement afin de réduire les risques de propagation du virus. L'animateur du RAM est garant de l'application et du respect de ce nouveau cadre d'accueil pour le bien-être sanitaire de chacun.

L'arrivée des familles ou des assistants maternels

L'accueil des familles s'effectuera par la porte d'entrée principale du relais. L'animatrice ou l'assistante maternelle viendra à leur rencontre pour accueillir leur enfant. Le port du masque sera obligatoire pour les adultes. Un lavage des mains par Solution Hydro-Alcoolique (SHA) sera proposé au parent ou à l'assistant maternel dès leur entrée dans le relais.

Les parents et les assistants maternels seront informés oralement des nouvelles modalités d'accueil. Ils pourront consulter le présent protocole d'accueil au sein du RAM.

Dans le cas où deux familles ou assistantes maternelles arriveraient en même temps, elles devront respecter une distance d'1mètre minimum entre elles lors de leur attente et de leur déplacement.

Les Temps d'accueil collectif destinés aux enfants et aux assistants maternels vont reprendre progressivement.

En septembre : en fonction de la météo les accueils en extérieur sont toujours privilégiés.

A partir d'octobre : reprise de l'accueil dans les locaux du RAM par petit groupe et sur inscription

Les assistantes maternelles accueillies au RAM devront s'engager à respecter ce protocole d'accueil. Tout professionnel refusant de le respecter ne pourra être accueilli au sein de la structure avec son ou les enfant(s) en accueil.

Afin de pouvoir maintenir l'épidémie sous contrôle, il est nécessaire de limiter les risques de contamination, en particulier entre adultes. La distanciation physique et le port du masque grand public lors des échanges entre adultes, le lavage fréquent et soigné des mains, un nettoyage régulier et attentif des locaux et des objets sont les premiers moyens de lutte contre le virus et sont donc obligatoires.

Les règles de distanciation d'1 mètre entre professionnels doivent être respectées au cours des ateliers.

Quelles sont les consignes sanitaires à appliquer pour accueillir en se protégeant et en protégeant les enfants ?

L'application des mesures barrières et de nettoyage joue un rôle capital pour maintenir l'épidémie sous contrôle. Le virus de la Covid-19 demeure présent en France. Avec la levée des restrictions d'accueil, **l'application collective des mesures barrières devient le principal moyen de réduire les risques de diffusion du virus, en particulier entre adultes (professionnels et parents).**

Ces mesures doivent être appliquées chaque jour, même en dehors d'infection déclarée. Elles concernent locaux, matériel, linge, alimentation et hygiène individuelle. Elles s'appliquent aux enfants et aux professionnels.

Le lavage des mains demeure le premier moyen de lutte contre le virus.

La transmission du virus se fait d'abord lors du contact entre les mains non lavées souillées par des gouttelettes et les muqueuses (nez, bouche, etc.). En portant les mains à son visage, geste que l'on fait inconsciemment de nombreuses fois par jour, ou quand on touche le visage de l'enfant, on peut transmettre le virus présent sur ses mains.

Le lavage fréquent des mains est particulièrement efficace pour réduire le risque de contamination. La vigilance des professionnels doit être maintenue sur les règles à appliquer pour un lavage efficace ainsi que sur la fréquence des lavages de mains.

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique (proscrire les torchons ou serviettes partagés) :

- En début de journée avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact physique avec l'un des parents ;
- Après toute manipulation d'un masque ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque change ou passage d'un enfant aux toilettes ;
- Avant et après tout passage aux toilettes du professionnel ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Après avoir mouché un enfant ;
- En fin de journée avant de quitter le lieu d'exercice.

Pour les enfants, comme en temps normal, le lavage des mains doit être pratiqué à l'eau et au savon pendant une trentaine de secondes :

- A l'arrivée de l'enfant (par le parent à son entrée dans le mode d'accueil ou, lorsque les locaux ne le permettent pas, par un professionnel à l'arrivée de l'enfant dans son unité d'accueil) ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué ;
- Avant le départ de l'enfant.

INFORMATION

CORONAVIRUS COVID-19

Bien se laver les mains

plusieurs fois par jour



Paume
contre paume



Le dos
des mains



Entre
les doigts



Le dos
des doigts



Les pouces



Le bout des doigts
et les ongles



Le lavage des mains à l'eau et au savon est LA mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission des microbes.

En complément utiliser un gel hydro-alcoolique

Quel usage de solutions hydro-alcooliques ?

Chez les jeunes enfants, le lavage des mains doit être fait avec de l'eau et du savon. Les solutions hydro-alcooliques sont d'utilisation complexe chez le jeune enfant. Il existe un risque d'ingestion accidentelle, voire volontaire. Il importe de prendre en considération ce risque dans l'organisation du lavage des mains et de s'assurer que les enfants n'aient jamais accès aux produits hydro-alcooliques

Se moucher, éternuer et tousser dans un mouchoir jetable.

Les gouttelettes diffusées lorsque l'on éternue ou que l'on tousse (sécrétions invisibles projetées lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux) sont la principale voie de transmission de la Covid-19.

Il convient d'être particulièrement attentif à tousser, se moucher, et éternuer dans **un mouchoir en papier jetable**. Ce dernier doit être jeté aussitôt dans une poubelle avec un sac poubelle doublé (ou deux sacs l'un dans l'autre) munie d'un couvercle et vidée au minimum une fois par jour.

Le port d'une tenue de travail ou d'une (sur)blouse demeure recommandé.

En cette rentrée, le port d'une tenue de travail ou d'une (sur)blouse, restant sur le lieu d'activité, demeure recommandé, avec un changement ou un lavage régulier.

Le port de gants est déconseillé.

Il faut éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur. Il faut privilégier l'hygiène des mains.

Le port du masque vient compléter les gestes barrières.

Afin de réduire le risque de transmission du virus entre adultes, **le port d'un masque grand public est obligatoire pour les professionnels et les parents**. Les masques grand public « faits maison » peuvent être utilisés dès lors qu'ils sont conçus dans le respect de [la norme Afnor](#).

Pour les professionnels de l'accueil du jeune enfant, le port du masque n'est pas obligatoire en présence des enfants, en attente d'un nouvel avis scientifique.

Pour les professionnels présentant un risque de formes graves de Covid-19, l'usage de masques à usage médical est obligatoire (du type chirurgical), y compris en présence des enfants.

Pour rappel, le port du masque est proscrit pour les enfants de 0-3 ans compte tenu du risque d'étouffement.

Une attention particulière est réservée aux modalités de rangement sécurisé du masque. Chacun doit notamment veiller à plier le masque sans créer de contact entre l'intérieur et l'extérieur du masque, à stocker chaque masque dans une pochette individuelle, à éviter tout contact entre masques propres et masques usagés.

Dans tous les cas, **le port d'un masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.**

INFORMATION

CORONAVIRUS COVID-19

Port du masque

AVANT DE METTRE UN MASQUE, se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon



- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche.
- Veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage.
- Éviter de le toucher.
- Chaque fois que l'on touche le masque usagé, se laver les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon.

POUR RETIRER LE MASQUE



- L'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque).
- Le jeter immédiatement dans une poubelle fermée.
- Se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon.

Conserver au quotidien une attention renforcée pour les gestes barrières

Lors des changes :

- Le matériel nécessaire aux changes pour la journée est préparé en amont de l'arrivée des enfants : linge, couches, serviettes, gants, désinfectant, solution hydro-alcoolique, etc. ;
- Le professionnel se lave les mains et lave les mains de l'enfant au savon et à l'eau avant chaque change ;
- Pendant le change, les vêtements de l'enfant sont entreposés à proximité directe du plan de change, préférentiellement dans un panier individuel ;
- L'attention et la disponibilité du professionnel restent concentrées sur l'interaction avec l'enfant pour parler, échanger, expliquer le changement des habitudes ;
- **Les couches et les autres déchets souillés sont immédiatement placés dans une poubelle dédiée, équipée d'un couvercle à ouverture sans les mains et contenant un sac poubelle doublé (deux sacs l'un dans l'autre) ;**
- Les linges utilisés lors de chaque change (serviette de change, gant de toilette, etc.) sont placés dans un bac de linge sale équipé d'un couvercle après chaque change ;
- Le professionnel se lave les mains et lave les mains de l'enfant au savon et à l'eau après chaque change ;
- **Au moins une fois par jour, le plan de change, le lavabo, la robinetterie, l'espace contigu sont désinfectés ;**
- La poubelle des couches est vidée au minimum une fois par jour ;
- Le bac de linge sale est vidé dès que nécessaire et au minimum une fois par jour et le linge mis à laver selon les consignes détaillées plus bas.

Malgré le retour à l'organisation de routine, l'hygiène des locaux et du matériel doit continuer à faire l'objet d'une attention forte.

Nettoyage des locaux et du matériel

L'évolution de la situation épidémique permet de revenir à l'organisation de routine du nettoyage, avec les produits habituels.

- Les sols et grandes surfaces seront nettoyer au minimum une fois par jour avec les produits habituels ;
- Les petites surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et les professionnels dans les salles et autres espaces communs seront nettoyés et désinfectés régulièrement, au minimum une fois par jour et davantage si elles sont visiblement souillées ;
- Maintenir une attention particulière à l'hygiène des toilettes (adultes et enfants) et des plans de change, avec un nettoyage désinfectant adéquat et fréquent, au minimum une fois par jour.
- Les objets (ex. les jouets) utilisés par les professionnels ou les enfants régulièrement seront nettoyer au minimum toutes les 48 heures.

Aération régulière des locaux

Il est recommandé d'aérer les locaux régulièrement. Si possible, ouvrir les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner et le soir pendant et après le nettoyage des locaux). En l'absence de fortes chaleurs, de vents

violents ou d'intempéries, et tout en garantissant la sécurité des enfants, il est recommandé de veiller à bien aérer les locaux par ouverture en grand de toutes les fenêtres

Par ailleurs, le cas échéant, il est recommandé de s'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien de la ventilation mécanique contrôlée (VMC) ou du système de climatisation.

En cas de fortes chaleurs, privilégier lorsque c'est possible l'aération naturelle des locaux pendant la nuit et protéger les surfaces vitrées pour préserver la fraîcheur intérieure. Lorsque des ventilateurs sont utilisés, leurs flux d'air ne doivent pas être dirigés vers les personnes. Des systèmes collectifs de brumisation peuvent être utilisés en extérieur.

Comment contribuer à briser les chaînes de contamination ?

Une réaction rapide en cas d'apparition de symptômes de la Covid-19 est une clef de l'endiguement du virus : elle permet de briser les chaînes de contamination. Parents et professionnels sont appelés à jouer un rôle majeur dans ce dispositif de repérage précoce : leur attention constante, leurs réponses adaptées en cas de symptômes ainsi que leur collaboration avec les équipes de l'Agence Régionale de Santé et des plateformes Covid-19 de l'Assurance Maladie sont absolument nécessaires à la réussite de cette rentrée dans les modes d'accueil des jeunes enfants.

Etre vigilant. Comment avoir une attention constante à l'apparition de symptômes ?

Chez les enfants

Il convient d'être attentif à toute apparition de symptômes chez les enfants accueillis. Les enfants de moins de trois ans doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, renforcée pour les nourrissons de moins d'un an et particulièrement pour ceux de moins de six mois présentant des facteurs de risque (notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasie, et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée). Dans ce cas, l'accueil de l'enfant se fait sur avis de son médecin traitant, le cas échéant en lien avec le médecin référent de la structure.

Chez l'enfant, la fièvre peut être le seul symptôme de la Covid-19. Il peut y avoir également la toux, des difficultés respiratoires, des troubles digestifs (ex. diarrhée) ou une altération de l'état général.

Tous les jours, les parents sont invités à être attentifs à l'apparition de symptômes. Ils prennent en particulier la température de leur enfant en cas de symptômes ou de sensation de fièvre avant de se rendre à la crèche, la micro-crèche, la MAM ou **chez l'assistante maternelle**, et avant de les confier à un professionnel de garde d'enfants à domicile. Si l'enfant a de la fièvre (**température supérieure à 38°**), **les parents doivent le garder au domicile, ne pas le confier et consulter un médecin sans délais.**

Chez les professionnels

Chaque professionnel est très attentif pour lui-même à l'apparition de symptômes, notamment fièvre, toux, perte d'odorat ou de goût, douleurs musculaires et/ou maux de tête inhabituels. En cas d'apparition de symptômes, consulter un médecin dès que possible et ne pas se rendre sur son lieu de travail. Le médecin pourra notamment prescrire un test de dépistage.

Réagir vite et tester immédiatement. Que faire face à l'apparition de symptômes de la Covid-19 chez un enfant ou chez un professionnel ?

Chez l'enfant

Si les symptômes apparaissent en-dehors du temps d'accueil :

- Les parents en informent dès que possible l'établissement, l'assistant maternel ou le professionnel de la garde d'enfants à domicile qui accueille habituellement l'enfant, ou l'a récemment accueilli ;
- Les parents ne confient pas l'enfant symptomatique à l'établissement, l'assistant maternel ou le professionnel de la garde d'enfants à domicile.

Si les symptômes apparaissent pendant que l'enfant est accueilli :

- Avertir sans délais les parents et leur demander de venir prendre en charge leur enfant dans les meilleurs délais ;
- Dans l'attente de l'arrivée des parents, isoler l'enfant symptomatique des autres enfants, garantissant une distance minimale d'1 m vis-à-vis de ces derniers, et lui accorder une attention renforcée (le rassurer, lui parler, le reconforter – le professionnel portant un masque chirurgical) ;
- En cas d'urgence, par exemple si l'enfant présente des difficultés respiratoires, contacter le 15 ;
- Placer tous les effets personnels de l'enfant dans un sac plastique étanche.

Dans tous les cas, les parents de l'enfant doivent consulter sans délais un médecin.

Celui-ci peut en particulier prescrire un test RT-PCR de dépistage de la Covid-19 pour l'enfant et communiquer aux parents les conduites à tenir pour éviter la transmission du virus au sein du foyer. Il assure le cas échéant l'identification des contacts à risque au sein du foyer de l'enfant, et l'information des plateformes de *contact-tracing* de l'Assurance maladie en cas de résultat positif (saisie des informations sur le téléservice Contact-Covid d'Amelipro).

Les parents s'engagent à tenir au courant dès que possible l'établissement, l'assistant maternel ou le professionnel de la garde d'enfants à domicile de l'évolution de la situation de l'enfant et ce impérativement en cas de résultat positif au test de dépistage.

Dans l'attente du diagnostic du médecin et/ou du résultat du test RT-PCR de l'enfant symptomatique, l'accueil des autres enfants se poursuit avec une application rigoureuse des gestes barrières.

Chez un professionnel

Si un professionnel présente des signes évocateurs de Covid-19 pendant son temps de travail

- Il s'isole immédiatement et rentre chez lui après avoir alerté ses collègues et son responsable
- Si le professionnel est seul à s'occuper des enfants, il prévient immédiatement son responsable (ou ses collègues de la MAM si la délégation permet de leur confier les enfants) pour être remplacé au plus vite auprès des enfants ou que les parents viennent chercher leurs

enfants sans délais ; en attendant, il porte un masque chirurgical et essaie autant que possible de préserver une distance d'un mètre vis-à-vis des enfants dont il a la charge.

Si les symptômes apparaissent hors du temps de travail, le professionnel en informe sans délais, selon sa situation :

- l'animatrice du RAM s'il a fréquenté les ateliers
- Les parents des enfants qui lui sont habituellement ou qui lui ont été récemment confiés en sa qualité d'assistant maternel ou de professionnel de la garde d'enfants à domicile

Dans tous les cas le professionnel doit consulter sans délais un médecin. Celui-ci pourra notamment lui prescrire un test de dépistage et un arrêt de travail et lui communiquer les conduites à tenir pour éviter la transmission du virus au sein de son foyer. Il activera le cas échéant le contact-tracing en lien avec la plateforme de l'Assurance maladie et l'Agence Régionale de Santé.

En cas de symptômes graves, par exemple détresse respiratoire, contacter le 15.

La suspension de l'activité du professionnel symptomatique dépend de l'avis du médecin consulté et prend la forme d'un arrêt de travail. Le retour au travail du professionnel atteint ne pourra être envisagé qu'à l'issue de l'arrêt de travail.

Quel rôle doivent jouer les parents pour la réussite de la rentrée ?

L'implication des parents, leur bonne compréhension et application des consignes sanitaires est une clef de la réussite de cette nouvelle phase de la reprise d'activité des modes d'accueil du jeune enfant dans le contexte épidémique de la Covid-19.

Les parents sont informés de l'évolution des modalités de l'accueil et des règles sanitaires ainsi que sensibilisés au rôle essentiel qu'ils sont appelés à jouer pour maintenir l'épidémie sous contrôle.

➤ De la même manière, **les Relais d'Assistants Maternels** peuvent jouer un rôle très utile dans l'information et la sensibilisation des parents dont les enfants sont accueillis par des assistants maternels ; des séances de sensibilisation des parents peuvent être organisées (en visio-conférence ou dans des conditions respectant les exigences de distanciation physique) ; ne pas hésiter à solliciter de même les conseils voire une intervention du *Référent Covid-19 Petite enfance* du service départemental de la PMI.



ACCUEIL DES ENFANTS chez l'assistante maternelle



L'assistante maternelle et le parent employeur
DOIVENT PORTER UN MASQUE



L'accueil se fait
SUR LE PAS DE LA PORTE



UN SEUL PARENT PRÉSENT
pour l'accueil et le départ de l'enfant



Les chaussures restent
sur le pas de la porte et
ON ENFILE LES CHAUSSONS !



La transmission est la plus brève possible
LE MATIN ET LE SOIR



LES JOUETS chez l'assistante maternelle seront limités
pour permettre une meilleure **DÉSINFECTION**,



mais nous continuerons à nous amuser !

Les parents jouent un rôle clef dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie sous contrôle.

Les parents sont aussi acteurs de la lutte contre l'épidémie

Chez les assistants maternels, en Maisons d'assistants maternels et en établissements, les parents peuvent pénétrer dans les lieux d'accueil des enfants, dans le respect des règles suivantes :

- Chaque parent se lave systématiquement à son arrivée les mains au savon et à l'eau ou par solution hydro-alcoolique ainsi que, lorsque la configuration des lieux le permet, celles de son enfant ;
- Chaque parent porte un masque grand public pendant toute la durée de sa présence dans les lieux d'accueil ;
- Chaque parent s'efforce de respecter à tout moment une distance d'un mètre avec les professionnels, les autres parents et les autres enfants ;
- A l'entrée de l'établissement, de la MAM ou du domicile de l'assistant maternel, un marquage au sol permet de représenter les distances d'un mètre que les parents doivent respecter si une file d'attente est susceptible de se former (adhésif ou traçage au sol, etc.) ;
- Le nombre de parents simultanément présents dans le lieu d'accueil des enfants respecte les règles de distanciation ou jauge ;
- Parents et professionnels adoptent la salutation distanciée (ne pas serrer la main, ne pas s'embrasser, pas d'accolade) ;
- Au besoin, des SMS, messages électroniques ou appels téléphoniques peuvent utilement compléter les transmissions orales sur l'enfant.

Les parents jouent un rôle clef dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie sous contrôle.

Pour protéger les enfants et les professionnels, les parents sont appelés à respecter les consignes suivantes :

- Venir récupérer son enfant sans délai en cas d'apparition de symptômes du Covid19 ;
- Informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer ;
- Informer immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR ou antigénique de l'enfant ou d'un des membres de son foyer ;
- Consulter sans délai un médecin en cas d'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer ;
- Ne pas confier son enfant s'il est testé positif au Covid19 ; respecter la mesure d'isolement ;
- Ne pas confier son enfant s'il présente des symptômes du Covid19 (ex. fièvre supérieure à 38°) en attente d'une consultation auprès d'un médecin ou des résultats d'un test de dépistage RT-PCR ou antigénique ;
- Ne pas confier son enfant si un membre du foyer présente des symptômes du Covid19 ;
- Ne pas confier son enfant si celui-ci est identifié comme contact à risque ; respecter la mesure d'isolement ;
- Se tenir à la disposition des équipes en charge du *contact-tracing*.



mail : ram@neuillysurmarne.fr

A retourner signé merci

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

Je soussigne(e):assistante maternelle

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du projet d'accueil covid 19 du relais assistantes maternelles

Je m'engage à respecter toutes les règles et procédures mentionnées dans le règlement.

Fait a.....

Le.....

Signature